



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2079

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Mission d'inspection en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail - Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône pour l'inspection des agents de la Métropole de Lyon

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Grivel

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2079**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Mission d'inspection en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail - Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône pour l'inspection des agents de la Métropole de Lyon**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans les collectivités territoriales, l'article 5 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, prévoit de nommer un ou plusieurs agents chargés de la fonction d'inspection santé et sécurité (ACFI). L'ACFI a pour mission de vérifier la conformité réglementaire du code du travail dans sa partie IV. Dans ce but, des visites d'inspection sont réalisées au sein des délégations. Elles donnent lieu à des rapports envoyés aux responsables de service qui doivent y répondre en définissant des actions correctives afin d'assurer la conformité au code du travail et d'améliorer la prévention des risques professionnels.

La Métropole de Lyon, pour la période 2015-2017, a confié par délibération du Conseil n° 2015-0332 du 11 mai 2015, cette mission au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône (CDG 69).

Il est proposé de reconduire ce dispositif pour la période 2018 à 2020 et de signer une nouvelle convention avec le CDG 69 pour qu'il conserve la fonction d'ACFI pour l'ensemble des services de la Métropole (sauf pour les agents de la fonction publique hospitalière ou mis à disposition).

La mission d'inspection confiée au CDG 69 commencera au 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée légale dans la limite de 3 ans maximum.

Le nombre de jours d'inspection est fixé à 93 jours par an.

La dépense prévisionnelle annuelle 2018 est évaluée à 41 013 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à passer entre la Métropole de Lyon et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône (CDG 69) relative à la mise en œuvre de la mission d'inspection santé et sécurité.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Désigne monsieur le Directeur général délégué aux ressources, comme représentant délégué de l'autorité territoriale pour l'inspection santé, sécurité, conditions de travail.

4° - La dépense correspondante estimée à un montant annuel de 41 013 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire - exercice 2018 et suivants - au budget principal - compte 617 - fonction 020 - opération n° 0P28O2409 pour 38 143 € et au budget annexe de l'assainissement - compte 617 - fonction 020 - opération n° 2P28O2409 pour 2 870 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.